

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## MINOX

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

#### **1.1. Identificateur de produit**

<b>Nom du produit</b>	MINOX
<b>Code du produit</b>	8049
<b>UFI</b>	DN10-D0U5-000T-F0JQ

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation de la substance/du mélange</b>	Produit de nettoyage
---	----------------------

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Identification de la société/entreprise</b>	Menegalli SA M. Orlando Menegalli Av. de Provence 10 1007 Lausanne  Tel: 021 310.11.00 Mail: info@menegalli.ch
--	--

<b>1.4. Numéro d'appel d'urgence</b>	Tox Info Suisse (www.toxi.ch) Numéro d'urgence 24h/24h: 145 (de l'étranger: +41 44 251 51 51) Cas non urgents: +41 44 251 66 66
<b>Date de révision</b>	04.02.2022

<b>Version</b>	005 (Version précédente: 004)
----------------	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319  
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304

**Information complémentaire**

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Portez des vêtements de protection à manches longues, des lunettes et des gants et une protection du visage en cas de risque d'éclabussure.  
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P331: NE PAS faire vomir.

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**Identificateur de produit**

Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified, No.-CAS 64742-47-8, No.-CE 265-149-8

**Emballage**

Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862).  
Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

### **2.3. Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

aliphatiques hydrocarbures

<b>Composants</b>		<b>Classification CLP</b>	<b>Identificateur de produit</b>
Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified	50% - 75%	Asp. Tox. 1 H304	No.-CAS: 64742-47-8 No.-CE: 265-149-8 No.-Index: 649-422-00-2
Alkylethoxylate	1% - 5%	Eye Dam. 1 H318, Aquatic Acute 1 H400	No.-CAS: 68439-50-9

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses**                      Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**                      En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**                      Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spéciaux pour la protection des intervenants** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes** Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Conseils pour les secouristes** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter la formation d'aérosols.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles** Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.

## incompatibilités

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

#### **Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)**

Switzerland - Occupational  
Exposure Limits - Developmental  
Risk Groups

Developmental Risk Group C (listed under not specified)

Switzerland - Occupational  
Exposure Limits - STELs -  
(KZGWs)

100 ppm STEL [KZGW] (vapeur)  
700 mg/m<sup>3</sup> STEL [KZGW] (vapeur)

Switzerland - Occupational  
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

50 ppm TWA [MAK] (vapeur)  
350 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (vapeur)  
5 mg/m<sup>3</sup> TWA [MAK] (not specified, aerosol, inhalable dust)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Protection individuelle

##### *Protection respiratoire*

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

##### *Protection des mains*

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gant en nitrile extra forte, épaisseur de matériau 0,2 mm Temps de percée: >= 30 min. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte.

##### *Protection des yeux*

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

##### *Protection de la peau et du corps*

Vêtements de protection à manches longues.

##### *Risques thermiques*

Pas de précautions spéciales.

#### Contrôle d'exposition de l'environnement

Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	similaires à l'essence
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	Non déterminé.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	> 73°C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	insoluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	0.81 g/ml
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	pas applicable (liquid)

### **9.2. Autres informations**

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas d'information disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Chauffé en présence d'air. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e).
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 5.2 mg/L 4 h(IUCLID) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID)
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut irriter la peau.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Irritation sévère des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

**Autres données** Donnée non disponible.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité** Ne pas laisser couler dans l'eau courante, les eaux usées ou le sol.

### **Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Pimephales promelas 45 mg/L [flow-through] (IUCLID)  
Acute Toxicity Data LC50 96 h Lepomis macrochirus 2.2 mg/L [static] (EPA)  
LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 2.4 mg/L [static] (EPA)

**12.2. Persistance et dégradabilité** Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation

	respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. La teneur en solvant est partiellement émulsionnée, est considérée comme biodégradable.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Absorbé par le sol.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Code Veve 140603 [S] Autres solvants et mélanges de solvants.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.



**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

#### Règlement type des ONU

**ADR/RID** Non réglementé.

**IMDG** Non réglementé.

**IATA** Non réglementé.

**Autres Informations** Aucun(e).

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).  
Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:  
>=30%: hydrocarbures aliphatiques  
<5%: agents de surface non ioniques  
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.  
Classe de stockage 6.1. (CH)  
VOC (CH) = 63.65

#### **Alkylethoxylate (CAS 68439-50-9)**

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-213-3 (>1<2.5 mol ethoxylated units)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 8, 12, 13, 16.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
CED: Code du catalogue européen de déchet

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3** H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H318: Provoque des lésions oculaires graves.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Autres informations** Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.